



CONTEXTE DE LA DEMANDE DE DEROGATION POUR LA CAPTURE ET LA MANIPULATION AVEC RELACHER SUR PLACE POUR LES CHIROPTERES EN CHAMPAGNE-ARDENNE

Pour le compte de la DREAL Champagne-Ardenne

Rédaction : Rémi HANOTEL, coordinateur capture pour le Groupe chiroptères de Champagne-Ardenne

INTRODUCTION

L'étude des chiroptères connaît un fort engouement en Champagne-Ardenne depuis une dizaine d'année. Parmi les techniques utilisées, la capture des chauves-souris (principalement à l'aide de filets japonais) s'est également fortement développée. Or, toutes les espèces de chiroptères sont intégralement protégées par la loi, leur capture et leur manipulation ne peut donc s'effectuer dans un cadre dérogatoire strict.

Le présent document établit le contexte de cette demande de dérogation pour la capture des chiroptères en région Champagne-Ardenne.

I. LISTE DES PERSONNES HABILITEES A LA CAPTURE EN CHAMPAGNE-ARDENNE

Le présent document ne concerne que les personnes suivantes :

- Samuel COURTAUT (renouvellement d'autorisation de capture)
- Bruno FAUVEL (renouvellement d'autorisation de capture)
- Rémi HANOTEL (renouvellement d'autorisation de capture)
- Nicolas HARTEK (renouvellement d'autorisation de capture)
- Valentin LEQUEUVRE (renouvellement d'autorisation de capture)
- Vincent TERNOIS (renouvellement d'autorisation de capture)
- Jérôme HALLET (renouvellement d'autorisation de capture)

Les actions concernées couvrent aussi bien des activités professionnelles que bénévoles.

II. CONTEXTE

La capture des chiroptères à l'aide de filets japonais et/ou de harp-trap permet aux chiroptérologues de :

- Rechercher des gîtes de mise bas à l'aide du radiopistage,
- D'étudier le comportement des chiroptères et notamment de rechercher les sites de regroupements automnaux (swarming),
- De connaître l'état physiologique des animaux et plus particulièrement de prouver la reproduction d'une ou plusieurs espèces, lors d'études définies et ciblées, grâce à la découverte de femelles allaitantes.
- De confirmer la présence de certaines espèces qu'il est très difficile autrement d'identifier avec certitude (Oreillard par exemple).

II.1. RECHERCHE DE GITES DE MISE BAS

A l'heure actuelle le radiopistage est l'une des méthodes les plus efficaces pour découvrir des gîtes de reproduction des chauves-souris.

Cette méthode consiste à équiper un animal préalablement capturé avec un petit émetteur et de rechercher ensuite les gîtes concernés.

Le PRC prévoit entre autre en 2018 une action commune de recherche de colonies de Grand Murn en Argonne, région naturelle à cheval sur trois départements : la Meuse, la Marne et les Ardennes.

II.2. ETUDE DES SITES DE SWARMING

Cette action s'inscrit entre autre dans la continuité de l'action C1.2. du P.R.A.C., piloté par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne et la DREAL.

Son but est, au travers de séances de capture au filet, d'identifier les cavités hypogées (gouffre, carrières souterraine...) utilisées par les chiroptères comme site de swarming. En effet, ces sites sont importants pour la conservation de nombreuses espèces de chiroptères, car c'est à cette occasion que le brassage génétique s'y effectue.

II.3. ETUDE PHENOLOGIQUE DES INDIVIDUS CAPTURES

Lors d'inventaire divers et/ou de suivis, la capture de chiroptère au filet permet d'établir à un instant T et sur une zone définie :

- Le cortège chiroptérologique présent sur la zone,
- La présence ou non de sites de mise bas dans un rayon de quelques dizaines de mètres (Murin de Bechstein ou d'Alcathoé par exemple) à quelques kilomètres (Grand Murin, Grand rhinolophe, Barbastelle d'Europe par exemple),
- Quel sexe et quelle tranche d'âge exploite le milieu et/ou la zone dans laquelle se déroule la dite capture.

III. DEROULEMENT D'UNE SEANCE DE CAPTURE

Afin de s'assurer que la manipulation des chauves-souris se fasse dans un contexte le plus sécurisé possible pour ces animaux plutôt fragiles, les « captureurs* » concernés par la présente demande d'autorisation de capture se sont fixés le cadre éthique décrit page suivante.

**surnom donné aux personnes détentrices d'autorisations de capture*

- Captures réparties entre le 1 juillet et le milieu de l'automne. Exceptionnellement, une opération de capture peut se dérouler avant cette période, mais elle demande un cadrage renforcé et des repérages accrus du lieu de l'opération afin d'éviter absolument la capture sur des sites hébergeant potentiellement une colonie de reproduction.
- Filets installés au crépuscule, puis remballés soit à 01h00, soit lorsque les températures deviennent inférieures à 10°C.
- Description des habitats.

Descriptif d'une manipulation type d'une chauve-souris capturée :

1. Dès capture, l'animal est déposé au calme dans un petit sac de contention en attente de la suite des événements.
2. La chauve-souris n'est sortie de ce sac qu'une fois arrivée à la table de mesure et prête à être étudiée.
3. Diverses informations sont relevées et notées sur cet individu (espèce, âge, sexe, état physiologique, mesures biométriques, ...).
4. L'individu est ensuite relâché sur place avec éventuellement un marquage temporaire et naturel (craie). Ce marquage permet, en cas de recapture au filet, un relâcher immédiat de l'animal sans nouvelle manipulation.

S'il n'y a pas pose d'émetteur, cette manipulation ne prend guère plus de 1 à 2 minutes, hors éventuelle attente en sac de contention si capture simultanée de plusieurs individus.